

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-081 du 19 Avril 1993
SECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.
portant promotion au titre de l'année 1990
de certains Ingénieurs des cadres de la
catégorie A hiérarchie I de l'Information,
en tête Monsieur LOUVOUZEO (Bernard.)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 4 Mars 1992 ;

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut
Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/192/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires ;

D.G.B.- (/u le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 67/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 82/924 du 20 Octobre 1962 portant Statut Parti-
culier des cadres de l'Information ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des
effets financiers des avancements et des révisions des situations adminis-
tratives ;

D.G.C.F.- (/u le Décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 93-081/MFPRA/DGFP/DGCA du 19 Avril 1993 portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990, de certains
Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information
et dressant la liste de certains Ingénieurs de ces mêmes cadres avançant
à l'ancienneté de deux (2) ans ;

SECRET :

.../...

Article 1er : - Sont promus au titre de l'année 1990, au 1er échelon, indice 1520 au grade d'Ingénieur en Chef, certains Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information dont les noms suivent :

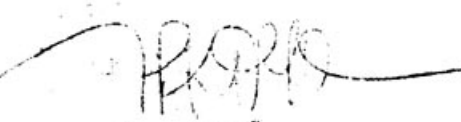
- LOUVOUEZO (Bernard) p/a du 14/03/90 T D C
- ELO (Emile) p/c du 21/05/90 D G A

Article 2 : - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où ~~besoin sera~~/-

Brazzaville, le 19 Avril 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- MFRA..... 2
- MCPT..... 3
- DGFP/DGPA..... 3
- DGCA/BST..... 2
- DGB..... 3
- DGCF..... 1
- DAFE/MCPT/SAP..... 3
- INTERESSES..... 2
- DOSSIERS..... 6
- SGG/BC..... 3.-